

Initiatives ministérielles

À la motion n° 7, l'opposition officielle propose de supprimer l'article 16, qui exempte les embranchements tributaires du transport du grain des avis d'intention en vertu de la Loi sur les transports nationaux. Je l'ai dit, cette proposition compliquerait, pour les sociétés ferroviaires, le processus permettant d'abandonner les embranchements tributaires du transport du grain qui sont inefficients et coûteux.

Je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour passer d'autres motions en revue. Celles que j'ai déjà mentionnées suffisent à illustrer nos principaux points de divergence avec l'opposition. Comme je l'ai déjà dit, les modifications contenues dans le projet de loi C-76 bénéficieront beaucoup aux agriculteurs de l'ouest du Canada et tous les avantages qu'ils en retireront profiteront aussi au reste du Canada. Les habitants de toutes les provinces pourront compter sur un Canada beaucoup plus fort si les céréaliculteurs de l'Ouest et les autres agriculteurs retirent le maximum d'avantages des modifications que nous apportons à nos lois et à nos règlements.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire des commentaires au sujet de ce groupe d'amendements. Certaines dispositions de la Loi d'exécution du budget nous posent des problèmes. Certaines donnent au Cabinet des pouvoirs arbitraires en matière de prise de décisions.

Cela me rappelle certains pouvoirs donnés à la Commission de la fonction publique qui, par exemple, est autorisée à nommer des gens sans concours. Il n'est jamais bon de donner des pouvoirs arbitraires.

En ce qui a trait aux pouvoirs donnés à la Commission de la fonction publique, il faut que les députés sachent que le gouvernement va, au cours des trois prochaines années, dépenser quelque 41 millions de dollars pour, entre autres choses, recruter de nouveaux employés parmi les groupes désignés, ceci dans le cadre d'un programme spécial administré par la commission. C'est donner un pouvoir énorme à la commission que celui de dépenser des dizaines de millions de dollars pour recruter du personnel, surtout quand nous sommes en train de licencier 45 000 employés. Je trouve ça un peu ridicule. Il est clairement injuste de recruter de nouvelles personnes alors qu'il y a des milliers d'employés excédentaires qui sont prêts à faire n'importe quel travail.

C'est surtout une insulte aux fonctionnaires qui, après avoir durement travaillé des années dans un poste, trouvent un jour en arrivant à leur travail leur bureau débarrassé de leurs affaires et occupé par un nouvel employé faisant le travail et occupant le poste pour lequel ils sont pleinement qualifiés mais qu'ils ont perdu parce qu'une autre personne a été engagée dans le cadre d'un programme spécial ou du programme d'équité en matière d'emploi.

Nous ne pensons pas que la Commission de la fonction publique devrait avoir ce genre de pouvoir arbitraire. Il n'est pas bon, à notre avis, de donner au Cabinet ou, dans le cas en question, à la Commission de la fonction publique, le pouvoir arbitraire de faire abstraction du mérite ou de la façon habituelle de procéder, de recruter, de promouvoir, de renvoyer, etc.

• (1640)

Nous avons besoin d'un système qui nous permette de contrôler ce que fait le gouvernement. Ce projet de loi confère trop de pouvoirs à un petit nombre de gens. Celui conféré à la Commission de la fonction publique en vertu de ce projet de loi en est un exemple. Il y a aussi, en ce qui concerne les transports, des dispositions qui, à notre avis, confèrent un pouvoir trop grand au Cabinet, mais je m'en tiendrai à cela.

[Français]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-76, qui est la continuation du Budget et qui traite de la Directive sur le réaménagement des effectifs, est assez important. Il a suscité beaucoup de commentaires, en particulier du Parti réformiste et du Bloc. Je trouve qu'il y a des éléments fondamentaux dont on devrait tenir compte ici au Parlement. Nous sommes, à toutes fins pratiques, l'expression de nos concitoyens et c'est important qu'ils sachent exactement ce qui est en jeu.

J'ai écouté les députés du Parti réformiste qui parlaient du déficit, les dépenses, le déficit de 100 millions de dollars par jour et tout ce qu'ils ont dit à l'effet qu'il est nécessaire que le gouvernement coupe ses dépenses. Comme on le sait, il a été démontré à maintes reprises que les dépenses du gouvernement, à l'heure actuelle, ne dépassent pas ses revenus pour ses opérations normales, sauf pour le service de la dette. Évidemment, le service de la dette au Canada est très élevé parce qu'on a un déficit accumulé qui approche les 500 milliards.

Les commentaires des députés d'en face ont toujours trait aux dépenses du gouvernement. Mais il faut tenir compte que les dépenses représentent un des éléments du déficit qu'on a ici dans notre pays. Il ne faut pas isoler strictement les dépenses du gouvernement du Canada pour dire: Voilà les problèmes de notre déficit.

Dans le passé, il y avait des déficits très élevés comparative-ment à nos dépenses globales. Il y avait des dépenses élevées dans le passé, comme sous le gouvernement précédent. Je n'essaie pas de dire que nous étions sans défaut dans le passé, car il y a eu des dépenses qui ont largement dépassé ce qu'on aurait dû tolérer. Mais de toute façon, ce qui est important maintenant, c'est d'apporter des correctifs. Il faut tenir compte que les dépenses sont un des éléments.

Deuxièmement, il faut tenir compte que nous avons un système de taxation un peu désuet, c'est-à-dire que la réforme en profondeur de notre système de taxation est un des éléments qui va replacer notre économie à un niveau acceptable pour tous les Canadiens, surtout ceux de la classe moyenne.

Troisièmement, et c'est assez important, c'est le système monétaire que nous avons dans notre pays qui fait que nos taux d'intérêt sont trop élevés. Il faut se rappeler que la Banque du Canada a un rôle à jouer. Dans le passé, la Banque du Canada jouait un rôle très important pour contrôler les taux d'intérêt à l'intérieur de notre pays. Mais à cause de notre déficit, on a perdu ce pouvoir-là. Toutefois, il n'est pas impossible de rattraper ce pouvoir avec une saine administration. Nous essayons et cela va